



## Définir et piloter ses stratégies en ESSMS : cadre légal et enjeux clés : la bientraitance

### **Objectifs de la formation :**

Développer une connaissance des situations de maltraitance et des responsabilités afférentes  
S'approprier les principes de la bientraitance selon la HAS et les traduire dans ses orientations  
Être en capacité de répondre à son obligation de résultat en matière de sécurité en tant que cadre

### **Prérequis nécessaires :**

Exercer des responsabilités d'encadrement (direction, coordination, gestion d'équipe) au sein d'un ESSMS

### **Formateur : Erica ESTEVAN**

Psychologue clinicienne et diplômée de l'EHESP (CAFDES), Erica ESTEVAN est formatrice consultante & coach certifiée auprès des ESSMS, pour l'élaboration, la mise en œuvre des démarches de projets, d'évaluation, d'expertise, de coaching et de CODEV.

### **Moyens pédagogiques :**

Cours théoriques, méthodes interactives, mises en réflexion à partir de situations concrètes

### **Appréciation des résultats :**

Exercices de mise en situation et enquête de satisfaction

### **Professionnels concernés :**

Directeur, Directeur adjoint, Chef de service, Cadre socioéducatif

**Durée :** 2 Jours

**Nombre de participants :** 10 max

**Prochaine(s) date(s) :**

**Moyens techniques :** Distanciel

**Tarif :** XXX €

### **Contenu détaillé :**

« La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité ».

RBPP La bientraitance : définition et repères pour sa mise en œuvre

**INGERIS**

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle

26130 ST PAUL 3 CHATEAUX

04 75 00 00 01 - [essms@ingeris.com](mailto:essms@ingeris.com)



## Prévenir la maltraitance et sécuriser les pratiques d'accompagnement dans le respect des droits fondamentaux

### Contenu détaillé :

#### 1<sup>ère</sup> Partie : Les obligations et responsabilités des professionnels en direction des personnes accompagnées

**Matinée:** Le respect des droits fondamentaux des personnes : entre protection et autonomie

- Le respect des droits et libertés fondamentales des personnes : quelles implications en matière d'accompagnement et d'organisation de la vie quotidienne ?
- La dialectique « sécurité et autonomie » : Comment concilier la personnalisation de l'accompagnement et l'organisation de la vie quotidienne ? Quel lien entre le projet personnalisé et le projet d'activité ?
- La participation des personnes au fonctionnement de l'établissement, à la vie collective : le cadre législatif et réglementaire
- Les obligations de l'établissement et des accompagnants en matière de dignité, d'intimité, de citoyenneté et de participation

**Après-midi :** La bientraitance : un engagement collectif pour un monde « plus juste »

- La personne est co-auteur de son parcours : un projet d'accueil et d'accompagnement (loi 2002-2) coconstruit, mis en œuvre et évalué – articulation de « l'individuel et du collectif », prise en compte de l'entourage des personnes (mandataire, famille...)
- La mise en œuvre de relations d'accompagnement sécurisantes, de confiance et qui tendent vers une réciprocité (personne-professionnel)
- Le respect de la singularité des personnes : contexte institutionnel repérant et organisé, souci d'une qualité de vie pour les personnes, démarche de prévention et de traitement systématique de la maltraitance
- Soutien et engagement de tous les professionnels dans la mise en œuvre d'une démarche de bientraitance : sensibilisation des agents à leur mission, co-construction de valeurs partagées, organisation de temps propices à une réflexion éthique

**INGERIS**

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle  
26130 ST PAUL 3 CHATEAUX  
04 75 00 00 01 - [essms@ingeris.com](mailto:essms@ingeris.com)



## Prévenir la maltraitance et sécuriser les pratiques d'accompagnement dans le respect des droits fondamentaux

### Contenu détaillé (suite) :

« La maltraitance n'est pas un risque hypothétique et lointain mais bien un risque incontournable, lié aux pratiques de tous les professionnels au contact des personnes vulnérables, quel que soit leur métier ».

RBPP La bientraitance : définition et repères pour sa mise en œuvre

### 2<sup>ème</sup> Partie : Préserver les personnes vulnérables de toute forme de violence : un devoir d'humanité

Matinée: La maltraitance : une atteinte à la dignité humaine

- La maltraitance : une définition juridique (loi du 07 février 2022, du 08 avril 2024), élargissement du champ des responsabilités, reconnaissance de la notion de maltraitance institutionnelle
- La maltraitance : une violence aggravée pour le Conseil de l'Europe et le code pénal, les formes de violence
- Les recommandations de la HAS : la maltraitance quotidienne, « insidieuses », quelques exemples
- Les cinq conditions pour une maltraitance « banalisée » au quotidien

Après-midi : Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse et gestion des évènements indésirables

- Les étapes clés du circuit du médicament : prescription, dispensation, administration, conciliation des traitements, stockage et approvisionnement, suivi qualité
- La sécurisation de la prise en charge médicamenteuse : la règle des 5B (le bon patient, le bon médicament, la bonne dose, la bonne voie d'administration, le bon moment)
- Les évènements indésirables (EI), évènements indésirables graves (EIG) et cadre réglementaire (décret n°2021-675 du 27 mai 2021, instruction DGCS/SD5C/2021/129 du 04 juin 2021) : quelques précisions
- Les distinctions entre EI et EIG : gravité, implications pour la personne, obligation et délai de déclaration, objectif

**INGERIS**

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle

26130 ST PAUL 3 CHATEAUX

04 75 00 00 01 - [essms@ingeris.com](mailto:essms@ingeris.com)